



MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
112 East 40th Street, New York, N.Y. 10016

**INTERVENTION DU COLONEL TOYI ASSIAH,
PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LA PROLIFERATION ET LE TRAFIC ILLICITE DES ARMES LEGERES
ET DE PETIT CALIBRE**

NEW YORK, LE 15 JUIN 2010

Monsieur le Président,

La délégation togolaise voudrait associer sa voix à celles qui l'ont précédée pour vous féliciter pour votre leadership et vous assurer de son plein soutien pour l'aboutissement heureux des travaux de la présente conférence.

Mon pays voudrait également s'associer à la déclaration faite par le Nigéria au nom du Groupe africain.

A titre national, je voudrais faire quelques commentaires.

Monsieur le Président,

Mon pays, le Togo, s'est résolument engagé dans la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, comme en témoignent, outre son adhésion à la Convention de la CEDEAO sur les armes, les munitions et autres matériels connexes, les initiatives nationales en vue de mettre en cohérence sa législation avec cet Instrument.

au nombre des mesures prises au plan national, au cours de ces dernières années, les Autorités togolaises ont notamment renforcé le dispositif opérationnel de contrôles aux frontières par l'établissement des postes de surveillance et des barrages mixtes, composés de policiers, de gendarmes et de douaniers.

Monsieur le Président,

La délégation togolaise voudrait également appeler l'attention de la réunion sur le rôle important que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix et désarmement en Afrique que mon pays abrite et qui, par ses interventions multiformes, participe à la lutte contre le fléau de la prolifération et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

En effet, les entités nationales et sous-régionales qui interviennent dans l'éradication du phénomène, bénéficient de son assistance technique, par l'organisation d'ateliers et de conférences et par ses conseils lors des séances de sensibilisation du grand public sur les méfaits du trafic et de la circulation illicite des armes. C'est le lieu de saluer le travail qu'effectue le Centre et d'exhorter les Etats à lui apporter les contributions nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Monsieur le Président,

Un autre aspect de la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre est la maîtrise du phénomène de fabrication traditionnelle de celles-ci. En ce domaine, le Togo sollicite l'assistance internationale en vue de poursuivre les opérations de recensement des fabricants locaux pour une meilleure traçabilité de leurs produits.

Monsieur le Président,

De notre lutte et de notre engagement, dépendent la paix et la sécurité de nos Etat et de nos sous-régions.

Je vous remercie.